

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité régionale de comté (MRC) des Basques Date du scrutin : 14 juin 2026

Par cet avis public, Philippe Massé, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la MRC des Basques.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la MRC le 15 mai 2026.
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter pour la préfète ou le préfet, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis.
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
 - De plus, le 14 juin 2026, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la MRC et, depuis au moins six mois, au Québec.
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la MRC.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la MRC et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans une municipalité locale du territoire de la MRC, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision de cette municipalité. Vous devez consulter l'avis public de révision de cette municipalité pour connaître les modalités de la révision.
5. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans Lac-Boisbouscache, vous pourrez présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 379B, rue Principale, Saint-Mathieu-de-Rioux

Jours et heures : Mardi 26 mai de 13h00 à 16h00
Mercredi 27 mai de 17h00 à 20h00
6. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur un territoire non organisé (TNO) de la MRC doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

7. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou joindre son adjointe) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Philippe Massé, président d'élection

Adresse : 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles

Téléphone : 418 851-3206, poste 3112

Sandie Lebel, secrétaire d'élection

Adresse : 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles

Téléphone : 418 851-3206, poste 3117

Signature

Donné à Trois-Pistoles, le 22 mai 2026



Philippe Massé

Président d'élection